

Réformer la loi électorale : préserver les choix des citoyens

Le système électoral français, tel qu'il est conçu aujourd'hui, comporte une faille qui met en péril le principe fondamental du suffrage universel. À Brignais, les élections municipales de 2020 avaient pourtant dessiné un équilibre clair et démocratique : sur 33 sièges, la liste majoritaire « Parlons Brignais » (divers Droite) obtenait 25 élus, tandis que les listes d'opposition « **Brignais ensemble** » (Divers Centre) et « Mieux vivre à Brignais » (Divers Gauche) en comptaient respectivement **6** et **2**. Cette répartition traduisait fidèlement l'expression des électeurs.

Pour rappel, les résultats au 2nd tour en 2020 étaient de 45.74% pour Parlons Brignais / **37.95% pour Brignais Ensemble** et 16.31% pour Mieux Vivre à Brignais pour 8946 inscrits sur les listes mais avec un taux d'abstention regrettable pour des municipales de 61.70%.

Mais aujourd'hui, **cet équilibre est rompu**. Depuis, deux élus d'opposition ont individuellement fait le choix de rejoindre la majorité (Conseils Municipaux du 02/11/2022 et du 21/05/2025), modifiant la donne initiale de Juin 2020 : aujourd'hui, la majorité détient factuellement 27 sièges, affaiblissant encore l'opposition issue des choix des 38.3% de brignairots ayant votés.

Ce glissement légal traduit **une anomalie législative majeure** : les mouvements individuels des élus peuvent totalement déséquilibrer la représentation issue des urnes. En d'autres termes, la majorité est artificiellement renforcée, tandis que les oppositions se retrouvent affaiblies, voire réduites à l'impuissance. En effet, **la représentativité des listes, issue des urnes, est alors effacée par des décisions individuelles**.

Il est temps que la loi évolue pour respecter véritablement la décision des électeurs. Changer de camp est un droit individuel que personne ne remet en question. Néanmoins, ces choix personnels et individuels ne devraient pas impacter le poids des différentes listes dans les conseils municipaux. **La répartition des sièges doit rester un sanctuaire, préservant l'équilibre créé par le suffrage universel**.

Une réforme de la loi électorale est désormais incontournable. Dans un contexte où la confiance dans les institutions est fragile, **garantir une représentation équitable dans les assemblées locales est un impératif démocratique**. Face aux dérives possibles, la réforme de ces règles n'est pas seulement une question technique : c'est une vraie réponse à une demande de justice et de respect des choix citoyens. Protéger l'équilibre démocratique au sein des conseils municipaux n'est plus une option : c'est un impératif et pour toutes les communes !

Nous souhaitons à tous les élèves, étudiants, corps enseignant de belles vacances scolaires d'été

Vos élus : Laurence Beugras – Alain Gardette - Sylvie Guinet – Solange Vendittelli – Isabelle Weulersse

